

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6426>



Du 7 au 17 novembre Je récupère ma notice de vote

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Instances académiques - Elections professionnelles 2022 -



Date de mise en ligne : jeudi 10 novembre 2022

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le vote se déroule sur internet seulement. Il faut donc obtenir un code de vote, secret, pour pouvoir voter. Il vous sera délivré dans l'établissement.

La « notice » contient un « code de vote » et la marche à suivre pour voter.

Quand ? Où ?

Dès le 7 novembre, les notices de votes arrivent sur les lieux d'exercice : collège, lycée, CIO. Elles sont à distribuer avant le 17 novembre, contre signature.

S'il n'est pas possible de vous délivrer ce courrier dans l'établissement, par exemple parce que vous êtes en congé maladie, il vous sera envoyé à l'adresse de votre domicile.

A quoi sert la notice ?

Elle contient un « code de vote » de 12 caractères, qui va vous permettre de voter. Dès que vous recevez la notice, prenez ce code en photo avec votre smartphone, afin d'être sûr-e de l'avoir sur vous au moment de voter. Mettez ensuite le document reçu en lieu sûr.

Vous n'avez pas eu la notice ?

Si vous n'avez pas reçu cette notice de vote ou si vous l'avez perdue, pas de panique, une récupération est possible. Voir l'article Oups, j'ai perdu ma notice !

Post-scriptum :

